

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 850 accordant une permission de trois mois sans Solde à Abdou Mohamed Kamihi.,.....

n° 850

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 août 1950

Numéro JO
n° 8 du 30/08/1950

Date du numéro
30 août 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret Au 18 juin 1884 ; Va l'arrêts n° 117 du 8 février 1947 relatif à d'organisation et au recrutement du personnel des calres lcoœaux autochtones de la Côte française des somalis ot les textes subséquent

Vua demande de permission d'absence de trois mois formulée par Abdou Mohamed Kamihi de 12 août 1950; Vudlavis favorable du chef de la sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Une permiss'on d'absence de trois mois, sans solde, est accordée à Abdou Mohamed Kamihi, agent de la sûreté, pour se rendre en pèèlerinage à La Mecque et pour compter du 27 septembre , Les frais de déplacement sont à la charge de l'intéressé. Arte, — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

pour le gouverneur et par le delegationle secretaire generalchamboredon.